

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 MARS 2006

Délibération n°2006-10

Date de convocation: 6 mars 2006
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 13
Suppléants : 11
Absents non remplacés : 10
Votants : 24

L'an deux mil six, le treize mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Monteux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

C. BOUILLOT - J. BUIS - L. MAIGRE
L. BISCARRAT - A. MILON
L. STANZIONE - P. VACCHIANI - C. GROS - P. MARGAILLAN - G. CHAMPEL
G. VERNET - H. FORIEL DESTETZET
C. DEPOISIER

SUPPLEANTS

JP. BRUN - C. BERARD - J. CASALIS - J. PLATTO - A. LAUGIER - M. BERTLOT -
G. BANACHE
F. BLANCO - R. ROUX
B. LEMOSSE
R. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

A. MANSOUR - P. MELY - G. BEL - Y. DUPONT - M. JOUBERT
A. TORT - JP. BOISSON - M. FOURMENT
G. MOUREAU
C. STACHETTI

Secrétaire de séance : Christian GROS



OBJET : Vote du Budget Principal 2006 - Appel à cotisation

Rapporteur : M. Alain MILON

Le Président expose :

Les orientations budgétaires du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont été débattues lors de la séance du 6 février 2006.

Le volume du budget primitif 2006 s'inscrit pour 482 276,53 €

Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses Totales	Recettes Totales
Section de Fonctionnement	286 000,00 €	286 000,00 €
Section d'Investissement	196 276,53 €	196 276,53 €
TOTAL DES SECTIONS	482 276,53 €	482 276,53 €



I. Les Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2006 sont composées :

- du résultat reporté de la section de fonctionnement 2005 à hauteur de **31 865 €**
- des participations des membres à hauteur de **235 885 €** soit une participation annuelle de **1 €** par habitant.
- de la subvention du conseil général du Gard à hauteur de **18 250 €**

II. Les Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général (Chapitre 011) pour **115 520 €** comprenant notamment l'adhésion à l'agence d'urbanisme (**32 000 €**), les locations mobilières et immobilières (**17 000 €**) ainsi que les frais de communication (**20 000 €**),
- les charges de personnel (Chapitre 012) pour **114 795 €** dont **91 345 €** pour le personnel propre et **23 450 €** pour les conseillers techniques,
- les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) pour **13 300 €**, comprenant notamment les indemnités des élus (fixées à moins de 5% du budget de fonctionnement soit une indemnité mensuelle de **182 €**)
- la dotation aux amortissements (Chapitre 68) pour **20 145 €** comprenant notamment **13 000 €** d'amortissement du diagnostic du ScoT.
- Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) à hauteur de **22 240 €**

III. Les Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont composées de :

- du report excédentaire du solde d'investissement 2005 (Chapitre 001) à hauteur de **6 353,06 €**
- les subventions des partenaires (Etat, Conseil général de Vaucluse et Conseil Régional PACA _ Chapitre 13) à hauteur de **127 500 €**.
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) à hauteur de **20 038,47 €**
- la dotation aux amortissements (Chapitre 28) à hauteur de **20 145 €**
- le versement de la section de fonctionnement (Chapitre 021) à hauteur de **22 240 €**

IV. Les Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement pour l'année 2006 comprennent :

- les études de ScoT (article 202) à hauteur de **175 000 €**
- les autres acquisitions incorporelles (logiciels, données INSEE) à hauteur de **17 400 €**
- les immobilisations corporelles (matériel mobilier et informatique_Chapitre 21) à hauteur de **3 876,53**

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2006 conformément à la nomenclature M14 et en application des articles L.2313-1 et L.2313-2 du Code général des collectivités territoriales (vote par nature et par chapitre) équilibré en mouvements budgétaires comme suit :

	Dépenses Totales	Recettes Totales
Section de Fonctionnement	286 000,00 €	286 000,00 €
Section d'Investissement	196 276,53 €	196 276,53 €
TOTAL DES SECTIONS	482 276,53 €	482 276,53 €

- **FIXE** la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte pour l'exercice 2006 comme suit :

Grand Avignon	161 041 €
Rhône et Ouvèze	36 513 €
Sorgues du Comtat	29 665 €
Côtes du Rhône Gardoises	7 929 €
Commune de Lirac	737 €
TOTAL	235 885 €

Vote du Conseil : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 12/04/06

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon

